

**LETTRE DE CANDIDATURE  
A L'ACQUISITION D'UN TERRAIN A BATIR  
Rue Marie Laurencin à TOULOUSE**

**Après avoir pris connaissance du cahier de consultation relatif à la cession d'un terrain situé Rue Marie Laurencin mis à disposition sur le site internet à l'adresse Toulouse.fr :**

**Tableau à compléter avec vos coordonnées**

<b>Candidat(s) acquéreur(s) – Personne(s) physique(s)</b>	
Nom	
Prénom	
Domicile	
Profession	
Situation familiale	
Régime matrimonial	
PACS	

<b>Candidat acquéreur - Personne morale</b>	
Dénomination	
Siège Social	
Capital Social	
Identité des dirigeants habilités	

**Déclare(nt), en vue de la réalisation du programme immobilier présenté dans le dossier de candidature qui accompagne la présente lettre, se porter candidat(s) pour l'acquisition du terrain, ci-après désigné :**

- la parcelle cadastrée Toulouse Ginestous section BO n° 11, d'une superficie de 21 312 m<sup>2</sup>, conformément aux plans du cahier de consultation correspondant.

**Dans les conditions ci-après définies :**

- Prix d'achat proposé, prix ferme et définitif – hors taxes et frais accessoires de toutes natures liés à l'acquisition du terrain, payable à l'acte authentique de vente

**Mentionner le prix proposé en chiffres et en toutes lettres :**

..... € (en chiffres)  
..... euros (en lettres)

Aux seules conditions suspensives suivantes pour ce qui concerne ma/notre candidature et qui figureront au compromis de vente à conclure avec la Mairie de Toulouse, propriétaire du terrain et vendeur.

- Versement effectif d'un dépôt de garantie de 10 % du prix de vente lors de la signature du compromis de vente.
- Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme à l'expiration du 4<sup>ème</sup> mois civil suivant celui au cours duquel la promesse de vente a été signée - Dans l'hypothèse où ce délai ne serait pas respecté, la Mairie de Toulouse se réserve le droit de mettre fin à la collaboration engagée avec le soumissionnaire choisi et de se tourner vers un autre candidat. Le candidat évincé ne pourra bénéficier d'aucun recours concernant les études engagées et non finalisées et le dépôt de garantie sera conservé par la Mairie de Toulouse.
- Réalisation d'une étude de sols à l'expiration du 4<sup>ème</sup> mois civil suivant celui au cours duquel la promesse de vente a été signée - Dans le cas où le résultat de cette étude conduit le cosignataire de la promesse de vente à ne pas lever l'option d'achat, la Mairie de Toulouse s'engage à lui rembourser le dépôt de garantie de 10%, après communication de l'étude de sols réalisée. La décision du candidat de ne pas lever l'option d'achat devra faire l'objet d'une notification écrite adressée à l'étude de Maître ARTIS.
- Le compromis de vente sera signé sous un délai de 15 jours à compter de la notification (par tout moyen jugé utile par la Mairie de Toulouse) qui sera faite de la sélection de ma/notre candidature, faute de quoi je/nous serons sensé(s) avoir renoncé au bénéfice de l'acquisition du terrain sous conditions suspensives.

Dûment complété, lu et approuvé :

Pour le(s) candidat(s) acquéreur(s)
Fait à :
Le
Signature

Nb : Lettre de candidature à adresser par recommandé avec avis de réception effectivement parvenue à l'étude de Maître Artis avant le 10 février 2022 à 17h00, à l'adresse ci-dessous rappelée (mention sur l'enveloppe obligatoire) :

«VENTE PAR SOUMISSION CACHETEE – Rue Marie Laurencin- NE PAS OUVRIR»

**Office Notarial CLARY et ARTIS**

**Me ARTIS**

35 Rue de Metz- BP91226

31012 TOULOUSE Cedex 6